

DÉCLARATION DES PERFORMANCES

N° 01.02.0713RPC-V2

- Code d'identification unique du Produit type :
 RESIDIA
- Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11 § 4 du Règlement (UE) N° 305/2011 : Voir étiquette Marquage CE
- 3. Usage ou Usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

 Isolation Thermique du Bâtiment (ThIB)
- 4. Nom, raison sociale et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11 § 5 du Règlement (UE) N° 305/2011 : REHAU Place Cissey 57343 Morhange Cedex
- 5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12 § 2 du Règlement (UE) N° 305/2011 : Non applicable
- 6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) N° 305/2011 : Système 3
- 7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée: Le CSTB (Organisme Notifié n° 0679) a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type, selon le système 3. Il a délivré les rapports d'essais correspondants.
- 8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée : Sans Objet
- 9. Performances déclarées :
 - . selon tableau ci-après
 - lorsque, conformément à l'article 37 ou 38, la documentation technique spécifique a été utilisée, les exigences remplies par le produit : Non applicable
- 10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

REHAU Tube Sarl Place Cissev

57340 Morhange Tél.: 09 69 36 37 20 Remi BERTSCH
Directeur Division Building Technologies

Morhange, le 03/06/2024

1/2

DoP_REHAU_Residia_01.02.0713RPC-v2.docxRPC-V2



9. Performances déclarées:

Caractéristiques essentielles selon EN 13163 :2012 - Usage prévu : Isolation thermique des bâtiments	si é sonsisiesèr se de la l'ésistance compression contre le notisassigèb si \ Jnemessillieiv	Réduction de l'épaisseur à long teme	OAN (°)
		Résistance aux effets du gel / dégel	OPN (•)
		Fluage en compression	GdN (•)
	Durabilité de la résistance thermique contre la chaleur, le vieillissement climatique, le vieillissement I la dégradation	Caractéristiques de durabilité	OAN (*)
		Conductivité thermique	(2)
		Résistance thermique	
	Durabilité de la réaction au feu contre la chaleur, le vieillissement dimatique, le vieillissement / la dégradation		(1)
	V noitosnt si s sanstaisëЯ flexion	Résistance à la traction perpendiculairement aux faces	OPD (*)
		Résistance à la flexion	NPD (*)
	Résistance à la compression	Déformation sous charge en compression et conditions de température spécifiées	OAN (*)
		Contrainte en compression à 10% de déformation	NPD (*)
	Perméabilité au passage de la Vapeur d'eau	Transmission de la vapeur d'eau	NPO (*)
	Résistance themique	Epaisseur	24 55 68 78 mm
		Sonductivité thermique	0,033 W// (m.K)
		Résistance thermique	0,75 1,70 2,10 2,40 m².K/W
	Indice de transmission aux bruits d'impact (pour les sols)	Compressibilité	NPD (*)
		Epaisseur, <i>d</i> ι	NPD (*)
		Raideur dynamique	NPD (*)
	Indice d'absorption acoustique		OAN (*)
	Indice de l'isolation directe au bruit aérien	Raideur dynamique	NPD (*)
	eannstaur de substances dangereuses à l'intérieur des bâtiments	Emissions de substances dangereuses : Décret 2011-321 du 23 mars 2011	₩ ¥ III IŽIV
		Emissions de substances dangereuses : Arrêté du 30 avril 2009 modifié	emono
	usə'l ê ətilidsəməq	Absorption d'eau	OPD (°)
	Réaction au feu	Euroclasses	NPD (*)
Dėsignation commerciale			RESIDIA

(*) NPD : pas de performance déclarée (1) Selon EN 13163 : les performances en réaction au feu des produits EPS ne varient pas avec le temps. (2) Selon EN 13163 : la conductivité des produits EPS ne varie pas avec le temps